

Liberté Égalité Fraternité

## IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2023 AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2024

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis sur impots.gouv.fr Pour vos démarches, pas besoin d'original : il suffit de fournir une photocopie, vérifiable sur impots.gouv.fr/verifavis



DAL FERRO OLIVIER TR686 7 BD DES NATIONS 68200 MULHOUSE

## Vos références

Numéro fiscal (C): 1949638700471

Référence du document : 24 B8 4973115 41 Adresse d'imposition au 01/01/2024 :

TR686 7 BD DES NATIONS 68200 MULHOUSE

Numéro FIP 670 36 49 2794248789 3 Numéro d'ordre : 1 Date d'établissement : 14/05/2024

## Vos contacts

Par messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone au 0 809 401 401 \*

du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place

auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact et RDV »)

(service gratuit + coût de l'appel)

Somme qu'il vous reste à payer

507,00 €

Cette somme vous sera prélevée à compter de septembre 2024 selon un échéancier qui vous sera précisé sur votre avis d'impôt.

Revenu fiscal de référence : Nombre de parts :

20 276

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots gouv.fr.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R\* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3° année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

Date de téléchargement : 07/06/2024

Salaires	<b>Déclar. 1</b> 22529		Total
Déduction 10% ou frais réels	- 2253 20276		20276
Revenu brut global			20276
Revenu imposable			20276
Impôt sur les revenus soumis au barème 14 Décote			988 - 426
IMPOT NET			
Total de l'impôt sur le revenu net			562
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2023 :			
IMPOT SUR LE REVENU			
Impôt sur le revenu 2023 dû <sup>53</sup> : Retenue à la source prélevée en 2023 par vos verseurs de revenus :			562 - 55
Solde d'impôt sur les revenus 2023 :			507
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER			507
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES Revenu fiscal de référence <sup>25</sup>			20276
PLAFOND EPARGNE RETRAITE Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2024, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2025 est de :		Déclar. 1	
Suite en page suivante >>>		Decial. I	
Saite on page saivante			
RÉSIDENCE EXCLUSIVE RÉSIDENCE ALTERNÉE			

С 1.0

SITUATION DU FOYER

>> Suite de votre avis	[		
Plafond total de 2022		16394	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021 Plafond non utilisé pour les revenus de 2022 Plafond non utilisé pour les revenus de 2023		4114 + 4114 + 4114	
Plafond calculé sur les revenus de 2023		+ 4399	
Plafond pour les cotisations versées en 2024		= 16741	
UTRES INFORMATIONS			
aux moyen d'imposition correspond au taux auquel l'ensemble des revenus le votre foyer fiscal déclarés pour 2023 est taxé. le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, ar ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas ompte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs nobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.	2,77%		
l'aux marginal d'impositione taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée u barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2023 es revenus déclarés de votre foyer fiscal.	11,00%		
es revenus declares de votre loyer liscal.			